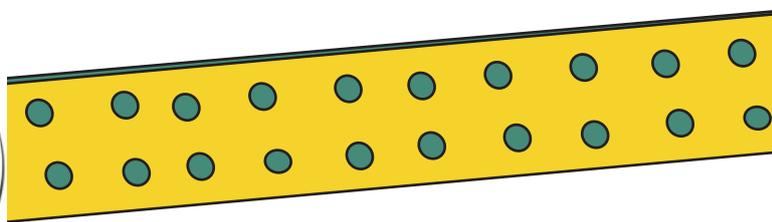




**ST-PIERRE D'ENTREMONT
SAVOIE**



Commune
adhérente



Parc
naturel
régional
de Chartreuse

Les clefs de la Tour

n°29 - Septembre 2015

Cœur de village, traversons ensemble !

Le centre du village, nous y circulons à pieds, en voiture, à vélo, nous y travaillons, nous nous y arrêtons, piétons, habitants, touristes, visiteurs, voisins, de tous âges, valides ou en situation de handicap, commerçants, artisans, professionnels. C'est pour toutes ces raisons que l'équipe municipale a choisi de bâtir le projet de requalification de la traversée du village avec vous. Nous misons sur l'intelligence collective pour imaginer des aménagements efficaces, pertinents et esthétiques, sachant que ce type d'aménagement n'est réalisé que « tous les 50 ans », il s'agit de ne pas se tromper. Nous voulons permettre aux différents usagers et partenaires de contribuer à la conception du projet et ainsi de se l'approprier, s'y projeter, se sentir bien dans ces futurs nouveaux espaces. Ca sera aussi l'occasion de faire émerger des idées pour réhabiliter les bâtiments publics actuellement désaffectés (ancienne école, maison blanche, vieille grange). De la définition du cahier des charges du projet à la réalisation des travaux, nous sommes tous amenés à participer, et c'est déjà commencé.

Le 4 juillet dernier, sous un soleil de plomb, Céline,



L'édito

Lucinda, Sarah & Sophie de Poly'Gones se sont installées dans le village pour vous écouter. Au cours de ce rendez-vous constructif et joyeux, plus 50 personnes ont répondu à l'ensemble de leurs questions, dont 20% de touristes ou habitants de résidence secondaire et 60% résidant dans les hameaux. Les premiers mots qui vous viennent à l'esprit pour qualifier le bourg sont «magnifique», «vivant», «tranquille», mais aussi «dangereux», «vieillot» et «inconfortable». Vos priorités pour demain, c'est pour la moitié d'entre vous «sécuriser cette traversée». C'est aussi «valoriser et développer». La préservation du charme du village ne vient qu'en 3^e position, peut être parce qu'il n'est pas menacé.

Vos contributions lors de l'exposition à la Maison

Hermesende, sur le registre et dans la boîte à idées, vont également enrichir ce tableau.

Après la phase de diagnostic, les bureaux d'études vont proposer des scénarii d'aménagement qui feront à nouveau l'objet d'une large concertation. En réunion publique, nous vous présenterons le projet final et le phasage prévisionnel des travaux autour d'un moment festif et convivial.

Brigitte BIENASSIS



S'inscrire sur les listes électorales pour les élections régionales

Cette année, les personnes qui ne sont pas encore inscrites sur les listes électorales peuvent le faire jusqu'au 30 septembre 2015. Cela leur permettra de voter aux élections régionales de décembre.

Ma ruche, je l'aime, je la déclare

Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à la ou les déclarer tous les ans, entre le 1er novembre et le 29 février. En effet, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires.

Afin de gérer ces problèmes, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Pour déclarer ses ruches par internet sur le site : mesdemarches.agriculture.gouv.fr.

Merci pour les abeilles !



École – mesure de champs électromagnétiques : très positif !

La commune a fait réaliser des mesures de champs électromagnétique dans les classes de l'école le 28 avril 2015 par le laboratoire AEXTERTISE.

Le niveau global d'exposition est le résultat de la mesure des champs électromagnétiques émis globalement par l'ensemble des émetteurs environnant le point de mesure, visibles ou non, qui sont en fonctionnement au moment de la mesure.

Le rapport de mesure conclut au respect des valeurs limites d'exposition fixées par le décret du 3 mai 2002.

Le niveau global d'exposition est de 0,11 V/m (volt par mètre), sachant que la valeur limite la plus faible fixée par le décret du 3 mai 2002 est 28 V/m. La valeur mesurée est donc 250 fois plus faible que la valeur limite autorisée.

L'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) a réalisé ces mesures à titre gracieux. Les résultats ont été transmis à l'agence nationale des radiofréquences (ANFR) et disponibles en ligne sur le site Cartoradio.

ACTUALITES - VIE DU VILLAGE

Les pots d'accueil au camping

Comme chaque année, les élus ont organisé deux soirées d'accueil au camping. Ces rencontres sont l'occasion de présenter la commune, ses commerces et services, ainsi que toutes les activités qui peuvent se pratiquer dans les environs. Et puis, c'est un bon moyen d'écouter en direct les remarques et les demandes des campeurs et caravaniers pour pouvoir améliorer la prestation qui leur est proposée. Certains d'entre eux reviennent chaque année depuis des décennies. C'est pour dire qu'ils apprécient le lieu !



Faciliter la gestion du foncier forestier par une approche collective

La forêt couvre environ 50000 ha soit les deux tiers du territoire de Chartreuse. Elle est considérée comme forêt de production pour plus de 80%. La partie publique est gérée par l'ONF. Elle représente 45% (22% domaniale, 23% communale). La partie privée représente 55% répartie sur 13000 propriétaires pour une surface moyenne de 1,8 ha par propriétaire. La bonne gestion du foncier est freinée par la difficulté de mobilisation de la ressource : difficultés d'accès liées au relief, manque de dessertes forestières et surtout morcellement et taille des propriétés privées. Des outils sont mis en place pour favoriser cette mobilisation : AFAF (aménagement foncier agricole et

forestier) anciennement connu sous le nom de remembrement et l'ECIF (échanges et cessions d'immeubles forestiers) basés sur le volontariat permettant aux propriétaires d'échanger, d'acquérir ou de regrouper sans frais leurs parcelles forestières en vue d'une meilleure gestion agricole. Action locale : sur les communes de Saint Pierre d'Entremont Savoie et Entremont le Vieux une ASA (association syndicale autorisée) a été créée, regroupant près de 100 propriétaires. Elle a permis l'aménagement de la piste forestière des Lanches des Claret.

Conseils de hameaux, mode d'emploi

La mise en œuvre de la proximité au travers des conseils de hameaux vise à enrichir le processus décisionnel de la municipalité. Cela permet aux élus d'intégrer l'avis des habitants afin d'éclairer leurs choix et initiatives. Après quelques années de fonctionnement, il apparaît nécessaire de redynamiser le fonctionnement de ces conseils. Nous avons donc créé un groupe de travail constitué d'élus et d'habitants. Ce groupe s'est réuni quatre fois. Il a préparé les conseils de hameaux du printemps et il a utilisé leur production pour rédiger un "mode d'emploi" qui reprend les «règles de fonctionnement» des conseils. Ce document permet de clarifier le rôle de chacun, les prérogatives, les moyens d'actions et l'articulation avec le conseil municipal. Il précise le cadre de travail de ces conseils afin d'assurer la continuité ainsi que la transparence et la qualité de leurs travaux. Les conseils de hameaux permettent la mise en

œuvre d'une réelle proximité entre la municipalité et les habitants. Il s'y exerce une participation active et responsable des habitants. Ces conseils ont pour rôles et missions : être un lieu de rencontre pour mieux se connaître, être un lieu d'information et de formation, être un lieu d'émergence de projets et d'initiatives locales, être un espace de dialogue, de débat, de proposition, de formulation d'avis. Sur l'ensemble des compétences, c'est le conseil municipal qui dispose au final du pouvoir d'arbitrage et de décision.

Ce mode d'emploi sera présenté, amendé et validé lors de prochains conseils de hameaux. Par ailleurs, la commune met en place des démarches participatives pour mener certains de ses projets comme par exemple la traversée du bourg. Dans ce cadre, les élus veilleront à faire le lien avec les conseils de hameaux, en les sollicitant et en intégrant les questions et avis des habitants.

André Mareschal à l'honneur

Samedi 18 juillet 2015, Gérard MANON, président de la société des membres de la légion d'honneur, section Savoie, a remis à André MARESCHAL la légion d'honneur pour son implication dans la résistance pendant la seconde guerre mondiale. A son domicile des Grattier, sa fille, Aryane Mareschal-Montoro, avait organisé pour l'occasion, une cérémonie conviviale en présence de sa famille, de M Delaunay, président de l'association des anciens combattants, de MM Garavel, Fetaz et Teppet, portes drapeaux, de Brigitte Bienassis, Maire, et de Louis Bocchino, 1er adjoint. Monsieur André MARESCHAL est né en 1921. Il est entré dans la résistance à 22 ans et a intégré le réseau « Chartreuse Vercors » au sein duquel il officiait essentiellement comme chauffeur et

transmetteur. Par ailleurs, il cachait à son domicile un poste de transmission à partir duquel il envoyait des messages codés pour les besoins de la résistance. Ces messages ont été déterminants pour certaines opérations comme le bombardement de Modane, centre



ferroviaire important pour l'ennemi.

Pendant la guerre, il a participé à la libération de Bourgoin-Jaillieu.

Engagé volontaire en 1945 dans les transmissions, il a poursuivi un temps sa carrière militaire au sein du 13ème BCA.

PROJETS ET AMENAGEMENTS

TRAVERSÉE DU BOURG, C'EST PARTI !

Cette fois ça y est, la réflexion sur l'aménagement de la traversée du bourg est lancée et bien lancée ! Notre équipe de chargés d'études est au travail et a présenté son diagnostic au comité consultatif réuni à la Maison Hermesende le 15 juillet dernier.

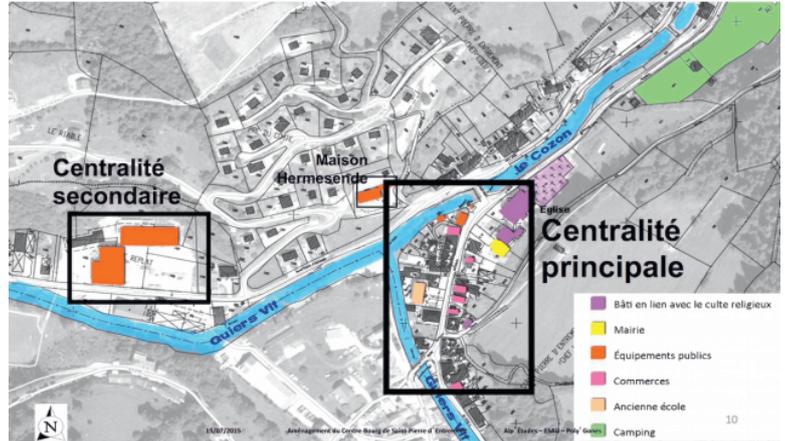
La synthèse de leurs conclusions fait état :

- d'un village fortement structuré par le relief et les cours d'eau, avec toutes les contraintes d'un village-rue et notamment un certain enclavement (front bâti très dense, ruelles privatives en impasses, pas d'îlots délimités par un maillage de rues, pas de lien avec les rivières et avec les équipements publics).
- de deux pôles urbains distincts : le bourg et le secteur du Replat, avec entre ces deux sites, la Maison Hermesende comme élément identitaire fortement fédérateur.
- d'un seuil marquant l'entrée du village au droit du pont sur le Cozon et de deux espaces destructurés, la place René Cassin et l'ancienne cour de récréation, appelés à devenir des lieux de convivialité.

Prochaine étape, le 8 septembre pour la présentation des scénarii d'aménagement au comité consultatif puis les conseils de hameaux de septembre.

DIAGNOSTIC : Bâti - centralités multiples

L'organisation de l'activité et la présence de bâtiments identitaires d'une commune laissent apparaître une centralité principale et historique : le centre-bourg, et une centralité secondaire, moins dense, extension du centre-ville au nord du Guiers Vif avec de nouveaux équipements.



Le conseil communautaire a tranché : le PLUI intégrera le PLH(1).

L'intérêt de cette combinaison est de mieux articuler les objectifs de production de logements, et plus particulièrement de logement locatifs sociaux, avec la politique globale d'aménagement du territoire et d'urbanisme, et de travailler à leur opérationnalité (programmes, montages des opérations...). Ainsi le PLUI-H permettra une réflexion coordonnée entre le document d'urbanisme et la politique habitat. Le conseil communautaire a donc voté au mois de juin une délibération essentielle pour l'élaboration du PLUI-H. Une délibération de prescription indiquant les objectifs du PUI-H mais aussi les modalités de collaboration entre la communauté de communes et les dix-sept communes ainsi que les modalités de concertation avec le public. La commission aménagement a travaillé et préparé en amont cette délibération en lien avec une agence d'urbanisme de la région grenoblois, ainsi que l'ASADAC. Cette commission est un groupe de travail

constitué d'un élu de chaque commune de la CCCC. Cette instance va permettre le lien entre la communauté de communes et les différents conseils municipaux. Tout au long de l'élaboration du PLUI-H des allers retours vont être indispensables pour intégrer le point de vue de l'ensemble des communes. Au moins une fois par an, le conseil communautaire tiendra un débat sur la politique locale de l'urbanisme, une occasion particulière de faire le point sur l'avancement de la démarche d'élaboration du PLUI-H. Une série de modalités de concertation est prévue : permanences, registres, réunions publiques ainsi que des ateliers participatifs... L'avant-projet de PLUI-H ainsi que le bilan de la concertation seront également soumis aux débats. Cette concertation est donc prévue et organisée pendant toute la durée de l'élaboration du PLUI-H (fin 2019), selon des moyens adaptés au regard de l'importance de ce projet.

PLUI : plan local d'urbanisme intercommunal - PLH : plan local de l'habitat
ASADAC : Agence Savoyarde d'Aménagement, de Développement et d'Aide aux Collectivités

Aménagement routier vers la Tour d'Inferney / Conseil départemental



Avant démolition



Après

Comme vous avez pu le constater, le paysage aux alentours de la Tour d'Inferney s'est éclairci. En effet, le Conseil Départemental a procédé à la démolition de la grange en bord de rivière. Cette opération s'inscrit dans un projet visant à sécuriser la circulation devant la Tour d'Inferney. L'objectif serait de revoir le tracé de la route départementale au passage de la Tour pour permettre un cheminement piéton sécurisé, en parallèle. Rien n'est encore programmé mais en attendant, les quelques places de stationnement ainsi créées sont les bienvenues.

Citoyenneté et environnement

Le jour de la nuit, le 10 octobre

Le système solaire sera proposée à la Maison Hermesende par M Deroo.



Depuis le 11 juin, onze hameaux expérimentent l'extinction nocturne de l'éclairage public. Les retours de cette expérience sont globalement positifs : nous avons tous pu apprécier les ciels magnifiquement étoilés cet été, les habitants gênés par la lumière des candélabres éclairant les chambres dorment mieux et la faune nocturne agrandit son territoire. Se sont également des économies non négligeables pour la commune qui subit des baisses de dotation de l'Etat. Pour rappel, le coût de l'électricité global sur la commune s'élève à 10 800 € dont 6 250 € pour l'éclairage public.

Afin de valoriser les bénéfices de cette extinction, la commune participera à la manifestation nationale Le jour de la nuit le 10 octobre prochain. Cet événement a été créé pour sensibiliser à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Nous observerons les étoiles avec Olivier Deroo, astronome averti habitant les PLattières. Grâce à ses connaissances et à travers les télescopes, les planètes et les étoiles n'auront plus de secret pour nous. Nous vous donnons rendez-vous le 10 octobre à 20 h au hameau de la Fracette, apportez votre instrument et jumelles si vous en avez. En cas de ciel couvert, une conférence sur le

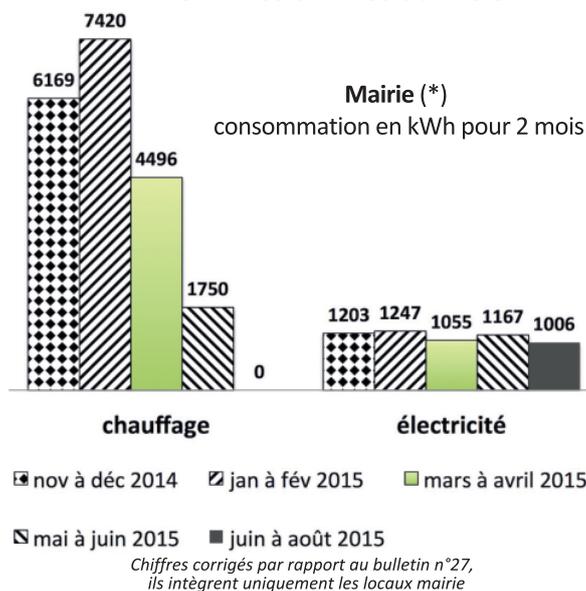
Enercoop et Asder : la commune siège aux Conseils d'Administration

Le conseil municipal a fait le choix de représenter la commune au sein de deux Conseils d'Administration : Enercoop et l'Asder. Enercoop est une coopérative, fournisseur d'énergie 100% renouvelable. Depuis août 2014, tous les bâtiments communaux sont fournis en énergie par Enercoop (nous sommes la 1ère commune de Rhône-Alpes à avoir fait ce choix) et le conseil municipal a décidé de prendre des parts dans cette coopérative à hauteur de 500 €, ce qui lui donne la possibilité de siéger au CA, chose faite depuis l'assemblée générale 2015.

L'Asder, Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables, est l'Espace Info Energie de Savoie (conseils gratuits et indépendants) et centre de formation. Ses domaines de compétence sont : économies d'énergie, éco construction, énergies renouvelables. La commune a participé au dispositif C3E : Communes Efficaces en Economie d'Energie en relevant les compteurs électriques et de chauffage (réseau de chaleur) des bâtiments de la mairie et de la maison Hermesende tous les deux mois pendant 1 an tout en mettant en place des actions comme la réduction de l'éclairage public. Le 1er Conseil d'Administration nouvellement constitué a eu lieu le vendredi 8 juillet. Quinze personnes y siègent : des conseillers municipaux et des acteurs et professionnels dans les énergies renouvelables. Ce 1er CA a été avant tout une prise de contact pour la commune.

Nous estimons ces représentations importantes, c'est porteur d'idées et d'actions pour répondre aux changements climatiques, au sein de la commune, mais également à l'échelle départementale et régionale.

ENERGIE - Les chiffres du mois



ETAT CIVIL Aucun mariage, ni naissance, ni décès depuis le dernier bulletin.

AGENDA

Conseil Municipal :

30 sept 29 oct
25 nov 17 déc

Le Jour de la Nuit :

10 octobre au soir

Conseils de hameaux dédiés au projet "Coeur de village, traversons ensemble"

12 sept : Fracette Claret
19 sept : Bandet
26 sept : Le Bourg St Même

D'autres réunions de conseils de hameaux seront probablement programmées en octobre ou novembre pour aborder les autres sujets.

Horaires de la Mairie : Accueil du public lundi, mercredi, samedi, de 9h à 12h - **Accueil téléphonique** du lundi au samedi de 9h à 12h au 04 79 65 81 33 - **Permanence du maire** le samedi de 9h à 11h

Urgence en dehors des horaires d'ouverture : 06 99 60 68 62

Web : <http://www.saintpierredentremont.org/savoie/> - **courriel** : contact@saintpierredentremont.org